

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD99

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Minot, Mme Louwagie, M. Dive, M. Sermier, M. Door et M. Hetzel

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Après les mots :

« 110 M€/an »,

insérer le mot :

« entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.